

Dès le lendemain des épreuves, les réclamations ou contestations peuvent être adressées sous huitaine, par lettre RAR à :

Monsieur le président du jury des ECN
Centre national de gestion
Département concours, autorisation d'exercice,
mobilité-développement professionnel
Unité des concours médicaux (ECN)
Immeuble le Ponant B
21, rue Leblanc
75737 PARIS cedex 15